



GROUPE FIVALEC

Les 6 bonnes raisons de faire de votre expert-comptable un partenaire stratégique



Choisir le bon statut



Trouver les aides et financements



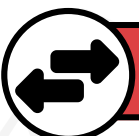
Créer son entreprise



Piloter son entreprise



Gerer les aspects sociaux



Transmettre son entreprise

www.groupe-fivalec.com

contact@groupe-fivalec.com

Le GROUPE FIVALEC

NOS BUREAUX D'EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEILS AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE POUR VOUS AIDER À ALLER PLUS LOIN

Avec trois implantations locales — Saint-Quentin (Hauts-de-France), Villemomble (Île-de-France) et Le Creusot (Bourgogne) — le GROUPE FIVALEC s'engage aux côtés des entreprises de chaque territoire pour leur apporter proximité, réactivité et accompagnement sur mesure. Une histoire de passion et de transmission.

Depuis 1978, notre cabinet accompagne les entrepreneurs avec une vision humaniste et durable. Fondé par Jacques Lefevre à Saint-Quentin, puis repris par son fils Laurent en 1996, le Groupe a évolué pour intégrer les dimensions de l'audit, du conseil, et du commissariat aux comptes. En 2003, le cabinet GROUPE FIVALEC voit le jour, puis la holding GROUPE FIVALEC en 2013. En 2022, notre développement se poursuit avec un nouveau bureau à Le Creusot.

Un cabinet engagé pour votre réussite.

Notre accompagnement dépasse la simple exécution comptable. Nous sommes un véritable partenaire stratégique qui vous conseille dans l'optimisation de votre gestion, la sécurisation de votre situation fiscale et sociale, et le développement de votre entreprise. Notre expertise s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et des outils digitaux accessibles 24h/24.

Nous mettons l'accent sur la proximité humaine, la qualité technique et la transparence. Chaque client bénéficie d'un suivi personnalisé et de conseils concrets, en lien direct avec son environnement économique.

Nos services

RH - Social



Assistance juridique



Gestion d'entreprise



Expertise comptable



Nos expertises métiers



Commissariat aux comptes



Optimisation du capital social



Optimisation de votre capital personnel





Choisir le bon statut

1

CHOISIR LE BON STATUT JURIDIQUE : SÉCURISER LES FONDATIONS DE VOTRE ENTREPRISE

Un choix déterminant pour l'avenir de votre activité !

Le choix du statut juridique et du régime fiscal de votre entreprise constitue une étape structurante, aux conséquences directes sur :

- Votre **responsabilité** en tant que dirigeant,
- Votre niveau de **protection sociale**,
- La **fiscalité** applicable à votre activité,
- Le poids des **charges** supportées par l'entreprise.



- **Ce choix n'est pas neutre.** Il doit être opéré en tenant compte de votre situation personnelle, de la nature de votre projet et de vos objectifs de développement.
- C'est précisément à cette étape que l'expert-comptable joue un rôle stratégique.

L'accompagnement du GROUPE FIVALEC

Le GROUPE FIVALEC vous accompagne dans cette démarche en apportant une vision experte, neutre et adaptée à votre contexte. Notre mission est de vous aider à opter pour **la structure juridique la plus cohérente**, tant sur le **plan opérationnel** que **patrimonial et fiscal**.

Nos conseils s'appuient sur :

- Une **analyse** détaillée de votre activité et de vos objectifs,
- Une **évaluation de vos besoins** en matière de couverture sociale et de prévoyance,
- Une **présentation comparative** des différentes formes juridiques : entreprise individuelle (EI ou micro), SARL, SAS, SASU, EURL...
- L'**étude des impacts** fiscaux et sociaux de chaque option,
- L'**estimation des coûts induits** pour votre entreprise,
- Un **avis éclairé sur le choix** du statut du dirigeant : travailleur non salarié ou assimilé salarié.



QUEL EST LE MEILLEUR RÉGIME FISCAL POUR VOTRE ACTIVITÉ ?

LE RÉGIME MICRO-ENTREPRISE

Ce régime simplifié s'adresse aux petites activités avec un chiffre d'affaires limité.

- Fiscalité allégée, obligations comptables réduites
- Imposition sur le chiffre d'affaires après abattement
- Plafond annuel de CA à ne pas dépasser
- Assujettissement à la TVA à partir d'un certain seuil

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

Adopté par la majorité des sociétés commerciales (SARL, SAS, SASU...), l'IS permet d'imposer les bénéfices au niveau de l'entreprise.

- Taux réduit à 15 % pour la majorité des petites sociétés jusqu'à 42 500 €, puis 25 %
- Rémunérations déductibles du résultat
- Optimisation possible entre salaires et dividendes

L'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

Applicable aux entrepreneurs individuels, micro-entreprises et certaines sociétés de personnes, l'impôt sur le revenu intègre le bénéfice de l'entreprise dans votre déclaration personnelle.

- Imposition selon le barème progressif de l'IR
- Tient compte de l'ensemble des revenus du foyer
- Idéal en phase de lancement ou pour une activité complémentaire

COMMENT DÉTERMINER SON RÉGIME FISCAL ?

La détermination de votre régime d'imposition se fait en deux étapes :

- 1) Dans un premier temps, le **type d'imposition** de vos bénéfices (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) ;
- 2) Et en second lieu, votre **régime d'imposition**. Le principal critère de distinction reste celui du montant du chiffre d'affaires prévu de l'entreprise.

Choisir son régime fiscal, c'est choisir son type d'imposition :

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur les sociétés

En fonction de votre choix, le traitement fiscal diffère.





Trouver les aides et financements

2

VOUS CRÉEZ OU REPRENEZ UNE ENTREPRISE ? DES AIDES EXISTENT POUR VOUS SOUTENIR

De nombreuses aides financières peuvent faciliter le démarrage de votre activité, qu'elles soient d'origine publique ou issues d'organismes privés. Subventions, exonérations, prêts d'honneur... certaines, comme ces derniers, peuvent jouer un rôle décisif pour renforcer votre plan de financement et favoriser l'obtention d'un prêt bancaire.



Ces aides sont des leviers, pas des garanties de succès.

C'est pourquoi votre expert-comptable du GROUPE FIVALEC vous accompagne pour identifier les dispositifs réellement adaptés à votre projet, vous guider dans les démarches et les intégrer intelligemment dans votre stratégie de financement.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE SONT VARIÉS ET DÉPENDENT DE :

Votre sexe

Votre âge

Savez-vous qu'en 2020, 41 % des entrepreneurs avaient – de 30 ans ? Bpifrance dédie une page de son site au listing de ces réseaux dédiés.

Votre statut actuel :

Par exemple, si vous êtes demandeur d'emploi, l'État vous propose certains dispositifs qui permettent de cumuler les allocations chômage avec vos futurs revenus professionnels. En France, 50% des créateurs d'entreprise sont des demandeurs d'emploi ! Renseignez-vous sur le site de France Travail.

Les recrutements que vous allez conduire

La réduction Fillon, par exemple est une exonération des cotisations patronales (soumise à certaines conditions). De même, vous bénéficiez d'aides financières si vous recrutez un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou une personne handicapée.

Votre secteur d'activités :

Artisanat, économie sociale et solidaire (ESS), agriculture... Bpifrance par exemple apporte son soutien financier aux entreprises innovantes.

Le lieu d'implantation de votre entreprise :

Afin d'assurer une répartition équilibrée des entreprises sur le territoire, l'État et les collectivités locales apportent leur soutien aux entrepreneurs qui s'installent dans certaines zones d'aménagement jugées prioritaires. Le plus souvent, ces zones bénéficient d'exonérations fiscales et sociales pour les créateurs d'entreprises. Voici celles concernées :

- les ZFU (Zones franches urbaines),
- les ZRU (Zones de redynamisation urbaine),
- les ZRR (Zones de revitalisation rurale),
- les ZUS (Zones urbaines sensibles)...



QUELLES FORMES PEUVENT PRENDRE LES AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ?

La nature des dispositifs d'aide à la création d'entreprise est également variée et peut prendre la forme de :

Aides financières :

L'ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise) gérée par France Travail.

Les prêts sur l'honneur et les micro crédits gérés par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise.

Allègements fiscaux :

Dans des zones d'aménagement du territoire

Des statuts spécifiques tels que la « Jeune entreprise innovante »

Exonération de charges sociales :

L'ACRE (ex ACCRE)

Dans des zones d'aménagement du territoire



VOICI LES SITES UTILES POUR LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Nous avons listé pour vous créateurs les sites internet des organismes publics pour vous aider dans la recherche de vos aides financières :

- entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35958
- business-builder.cci.fr/guide-creation/creez-une-entreprise-les-etapes-et-conseils-avant-de-vous-lancer
- www.artisanat.fr/nous-connaître/vous-accompagner/parcours-createur dédié aux artisans et aux artisans d'art
- bpifrance-creation.fr/entrepreneur/boite-a-outils
- www.aides-entreprises.fr/ répertoire de référence des aides publiques aux entreprises



Créer son entreprise

3

Créer son entreprise ne commence pas au moment de l'immatriculation, mais bien plus tôt : au moment où germe l'idée. C'est ici que l'expert-comptable devient bien plus qu'un technicien : un vrai partenaire stratégique qui vous aide à construire un projet solide, réaliste et viable.

VOUS APPORTER DES CONSEILS SUR LES PLANS JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL

Tout réside dans la préparation de votre projet. Un projet d'entreprise repose sur une idée. Elle peut être innovante ou originale. Mais l'analyse du marché en détermine la viabilité. Qu'elle soit farfelue ou cartésienne, vous devrez la poser et l'affiner.

Quelle est l'utilité du produit ou du service ? Est-il nouveau, s'il est existant, le marché n'est-il pas trop concurrentiel ?

Et il vous faut prendre du recul. Qu'impliquera l'aventure entrepreneuriale dans votre vie personnelle ? Avez-vous les ressources financières, techniques ? Êtes-vous suffisamment motivé (e) ? Devez-vous faire des formations supplémentaires ?

LES GRANDES ÉTAPES DE LA CRÉATION AVEC GROUPE FIVALEC

- **Définition du projet**, contexte économique et environnemental, identification des contraintes.
- **Rédaction du business plan** : étude financière, montage financier, préparation au lancement de l'activité
- **Rédaction des statuts** et prise en charge des démarches administratives.
- **Création de la structure juridique** de votre entreprise et choix de votre futur statut de dirigeant.
- **Calcul de vos tarifs et vos besoins financiers**
- **Recherche des aides, financements** (organismes financiers, État)



NOS MISSIONS:

ÉTABLIR VOTRE PRÉVISIONNEL ET ASSURER AINSI LA CRÉDIBILITÉ DE VOTRE PROJET

Notre expert-comptable peut vous aider à analyser votre marché dans le cadre de votre étude de marché et à **finaliser votre business plan**. La **création d'entreprise a un coût** et vous avez souvent besoin d'un investissement de départ.

Dans ce domaine, l'expert-comptable est un véritable stratège. Sa signature au bas de votre plan de financement, et des trois autres tableaux qui composent votre prévisionnel financier, est un véritable gage de sérieux pour les banques et les investisseurs potentiels.

Et il vous aide également à **trouver les financements** qui vous manquent pour passer d'un projet réaliste à un projet réalisable.

VOUS AIDER À MONTER VOS DOSSIERS DE FINANCEMENTS ET TROUVER LES AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Vous pouvez bénéficier d'aides à la création lorsque vous êtes demandeur d'emploi ou/et quand vous vous installez dans certaines zones géographiques. Par ailleurs, si votre projet est innovant ou bien qu'il concerne des secteurs d'activités spécifiques, vous bénéficiez aussi d'**aides gouvernementales**.

Recourir aux services de notre expert-comptable vous permet aussi de profiter de nos **veilles en matière de juridique, de fiscalité et de droit social**.

ACCOMPAGNEMENT SUR LES FORMALITÉS À ACCOMPLIR POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

L'enjeu du lancement est important : les premières actions engagent la crédibilité immédiate de votre jeune entreprise et son image de marque future.

Notre expert-comptable GROUPE FIVALEC vous accompagne sur les formalités à accomplir pour la création d'entreprise : **immatriculation au CFE, formalités administratives...**

Jour J ! Les experts GROUPE FIVALEC sont toujours à vos côtés ! Ensemble, nous vous assistons pour mettre au vert tous les paramètres qui donnent à votre nouvelle structure toutes les raisons d'être résolument tournée vers la croissance :

- **Démarrage de l'activité** : procédures juridiques et financières, lancement de l'activité économique, organisation interne, assurance et sécurité de l'entreprise, comptabilité et outil de gestion.
- **Accompagnement** dans vos démarches administratives, formalités d'immatriculation
- **Régime fiscal** : BIC, IS, BNC, micro-entreprise
- **Conseils** pour la recherche de la dénomination, du nom de domaine



MIEUX DÉCIDER, MIEUX GÉRER, MIEUX PERFORMER

Piloter son entreprise efficacement, c'est bien plus que suivre sa comptabilité : c'est disposer d'une vision stratégique de son activité pour prendre des décisions éclairées, anticiper les difficultés et saisir les opportunités. Dans un environnement économique mouvant, il est essentiel d'avoir des outils de gestion fiables, une lecture claire des indicateurs clés et un accompagnement de proximité.

Le GROUPE FIVALEC met à votre disposition une palette complète de services pour faire de votre gestion un véritable levier de performance et de croissance.

EXTERNALISER LA GESTION COMPTABLE ET FISCALE

Nos experts assurent l'ensemble des obligations administratives, comptables et fiscales de votre entreprise. Cela comprend :

- La tenue de votre comptabilité selon les normes en vigueur ;
- L'établissement des comptes annuels et des déclarations fiscales obligatoires ;
- Le suivi régulier de vos opérations financières.

L'objectif : vous permettre de vous recentrer sur votre activité tout en sécurisant votre conformité légale.

METTRE EN PLACE UN TABLEAU DE BORD DE PILOTAGE

Un tableau de bord mensuel sur mesure permet de suivre les indicateurs clés de performance (chiffre d'affaires, marges, trésorerie, charges fixes et variables, encours clients, etc.). Avec GROUPE FIVALEC, vous bénéficiez :

- D'un suivi régulier et automatisé de vos données ;
- D'analyses personnalisées pour ajuster votre stratégie ;
- D'un accompagnement dans la lecture et l'interprétation des résultats.

Pourquoi c'est important ?

Un bon pilotage permet d'identifier rapidement les dérives, de planifier vos investissements et d'anticiper les décisions structurantes.



UN ACCOMPAGNEMENT RH FIABLE, RIGoureux ET HUMAIN

La gestion sociale d'une entreprise est un domaine sensible, stratégique et en perpétuelle évolution. En tant que dirigeant, vous êtes confronté à une législation du travail complexe, technique et instable. Recrutement, paie, rupture de contrat, protection sociale... chaque étape demande expertise, réactivité et sécurité juridique.

Le GROUPE FIVALEC vous accompagne dans la gestion de vos obligations sociales tout en vous aidant à bâtir une politique RH efficace, motivante et conforme à la réglementation.

UN PARTENAIRE RH DE PROXIMITÉ

Nos experts vous épaulent au quotidien dans toutes vos problématiques sociales :

- Conformité réglementaire et obligations légales ;
- Pilotage stratégique de votre politique RH ;
- Optimisation des charges sociales ;
- Sécurisation des procédures sensibles.



Nous mettons à votre disposition des équipes pluridisciplinaires, à l'écoute de vos enjeux métiers, capables d'intervenir aussi bien sur l'opérationnel que sur le conseil stratégique.

EXTERNALISATION COMPLÈTE DE LA GESTION DE PAIE

Faites le choix de la fiabilité avec un service de paie 100 % délégué et personnalisé :

- Un interlocuteur GROUPE FIVALEC dédié à votre entreprise ;
- Établissement des bulletins de paie conformes à la législation en vigueur et à votre convention collective ;
- Réalisation des déclarations sociales obligatoires (mensuelles, trimestrielles, annuelles) ;
- Gestion administrative du personnel : DPAE, attestations de salaire, certificats de travail...



GÉRER L'EMBAUCHE DE VOS SALARIÉS

Recruter un salarié implique de nombreuses formalités. GROUPE FIVALEC vous accompagne dans :

- La préparation et l'envoi des documents obligatoires ;
- L'intégration administrative et sociale du collaborateur ;
- Le conseil sur le type de contrat le plus adapté (CDI, CDD, alternance, intérim...) ;
- La sécurisation de l'embauche sur le plan juridique.

GÉRER LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les ruptures de contrat sont des moments critiques à sécuriser.

Nos experts vous accompagnent pour :

- Analyser la situation (économique, disciplinaire, personnelle...) ;
- Identifier les solutions légales adaptées : licenciement, rupture conventionnelle, démission, fin de CDD... *Si la situation avec le*
- *salarié est trop conflictuelle, le cabinet vous orientera vers des avocats spécialistes ;*
- Assurer la conformité des procédures, des documents et des délais.



Vous réduisez les risques de contentieux prud'homal et protégez vos intérêts comme ceux de vos salariés.



L'ÉPARGNE SALARIALE

Mettre en place une épargne salariale permet de motiver vos équipes tout en bénéficiant d'un avantage fiscal et social.

Nos experts GROUPE FIVALEC vous assistent dans :

- Le choix du dispositif adapté (PEE, PERCO, PER...) ;
- La mise en œuvre opérationnelle et réglementaire ;
- La communication aux salariés pour garantir l'adhésion au dispositif.



INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Un bon dispositif d'intéressement permet de partager les résultats de l'entreprise tout en gardant vos talents engagés.

GROUPE FIVALEC vous accompagne de A à Z :

- Étude des options possibles et simulations personnalisées ;
- Conseil sur les formules de calcul, répartition, modalités de versement ;
- Négociation et rédaction des accords d'intéressement et de participation ;
- Réalisation des formalités de dépôt auprès de la DREETS.

UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE, RIGOUREUX ET CONFIDENTIEL

Transmettre son entreprise, c'est bien plus qu'un acte technique : c'est le fruit de toute une vie professionnelle. Pour que cette étape clé se déroule dans les meilleures conditions, GROUPE FIVALEC, vous accompagne avec méthode, objectivité et confidentialité.

Nous intervenons à vos côtés en tant que tiers de confiance, depuis la réflexion initiale jusqu'à la concrétisation du projet, pour :

- Sécuriser l'opération dans toutes ses dimensions ;
- Anticiper les risques juridiques, fiscaux et sociaux ;
- Mettre en œuvre une stratégie de cession adaptée ;
- Piloter un plan d'action structuré et personnalisé.

LES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DE CESSION

1. Préconisation d'un plan d'action préalable

La première étape consiste à structurer votre projet de cession autour d'un calendrier, d'objectifs clairs et d'une analyse globale de la situation de votre entreprise.

Nous définissons ensemble un plan d'action tenant compte de :

- Vos objectifs personnels (retraite, réorientation, transmission familiale...) ;
- La nature du repreneur ciblé ;
- Les contraintes internes ou externes identifiées.

2. Diagnostic et identification des risques

Nous réalisons un audit complet de votre entreprise pour établir un état des lieux objectif et préparatoire à la cession.

Nos travaux incluent :

- La préparation du dossier de présentation de l'entreprise ;
- Le recensement des contrats et engagements spécifiques (baux, cautions, garanties...) ;
- L'analyse des risques liés à la sécurité, l'environnement, la conformité juridique.



Ce travail préliminaire permet d'anticiper les points sensibles qui pourraient freiner ou compromettre une cession.



3. Audit de transmissibilité

Un audit approfondi est réalisé pour évaluer la capacité de l'entreprise à être transmise dans de bonnes conditions.

Il inclut :

- Une analyse des risques commerciaux, sociaux, juridiques, financiers et opérationnels ;
- Une étude de l'implication du dirigeant et des équipes clés (indispensable à la pérennité post-cession) ;
- Une évaluation complète de l'entreprise : méthodes d'évaluation, tranche de valeur, rapport argumenté.

GROUPE FIVALEC reste à vos côtés tout au long du processus, jusqu'à la finalisation de la transmission. Notre rôle ne s'arrête pas à l'évaluation : nous coordonnons l'ensemble des intervenants et vous représentons lors des étapes sensibles.

Nos actions concrètes :

- Étude de votre projet de cession en fonction de l'identité du repreneur ;
- Rédaction du rapport d'évaluation : chiffré, justifié, structuré ;
- Appui lors des négociations avec les repreneurs ou leurs conseils ;
- Interface avec les professionnels juridiques, fiscaux et financiers ;
- Suivi des échéances, des délais et des formalités jusqu'à la cession définitive.



www.groupe-fivalec.com
contact@groupe-fivalec.com

